

SCPP

Guide d'utilisation

OUTIL D'ESTIMATION DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

Outil d'estimation des rémunérations / diffusions radios et télévisons

Découvrez le service Estimations RE (Rémunération Equitable) dans votre espace membre SCPP

Cet outil vous permet d'obtenir **une estimation du montant réparti par la SCPP** pour une diffusion dans une sélection de radios et de télévisions. Sont exclues de ces estimations : les diffusions dans les lieux sonorisés et lieux festifs (Discothèques, Bars et Restaurants à Ambiance Musicale).



Mes Estimations RE

COMMENT ESTIMER MES DROITS ?

Rendez-vous dans votre espace membre > rubrique « **Mes Estimations RE** » dans la barre de navigation horizontale.

Choisissez l'interlocuteur qui accède à l'espace

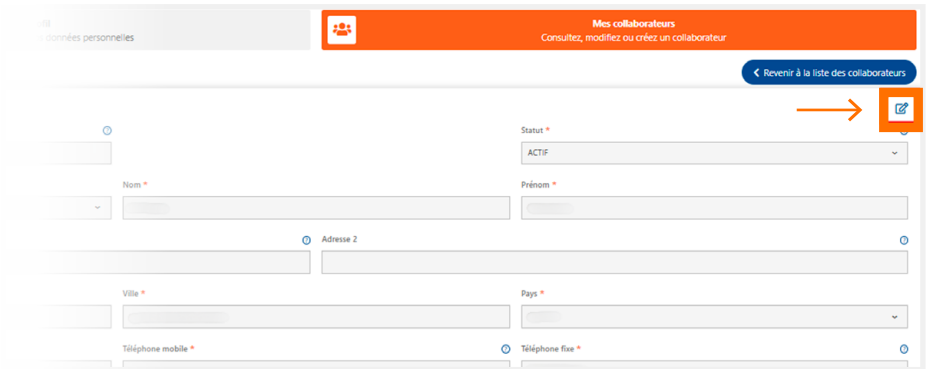
1. Rendez-vous dans votre espace collaborateurs :



2. Sélectionnez l'interlocuteur concerné, puis cliquez sur l'icône en forme d'œil située à droite, dans la colonne « Actions » :



3. Cliquez sur l'icône en forme de crayon à droite pour accéder au mode modification :



4. Sélectionnez « Accès Estimation RE » pour attribuer ce rôle à l'interlocuteur concerné :



Un seul interlocuteur peut disposer du rôle permettant d'accéder à l'estimation RE.

Le service Estimations RE vous permet de :



Mes estimations RE

1. Obtenir une estimation globale ou par média (radio, télévision), une période, un artiste, un code isrc…

Faire une recherche

2. Effectuer une recherche par critère (période, média, artiste…) pour retrouver facilement une estimation des droits générés par la diffusion de vos titres audios

Mon Top 10

3. Consulter votre top 10 artiste ou titre et l'estimation associée à ce dernier

A SAVOIR :

Seuls les membres dont le répertoire a été déposé chez BMAT pourront avoir des estimations de leurs droits.

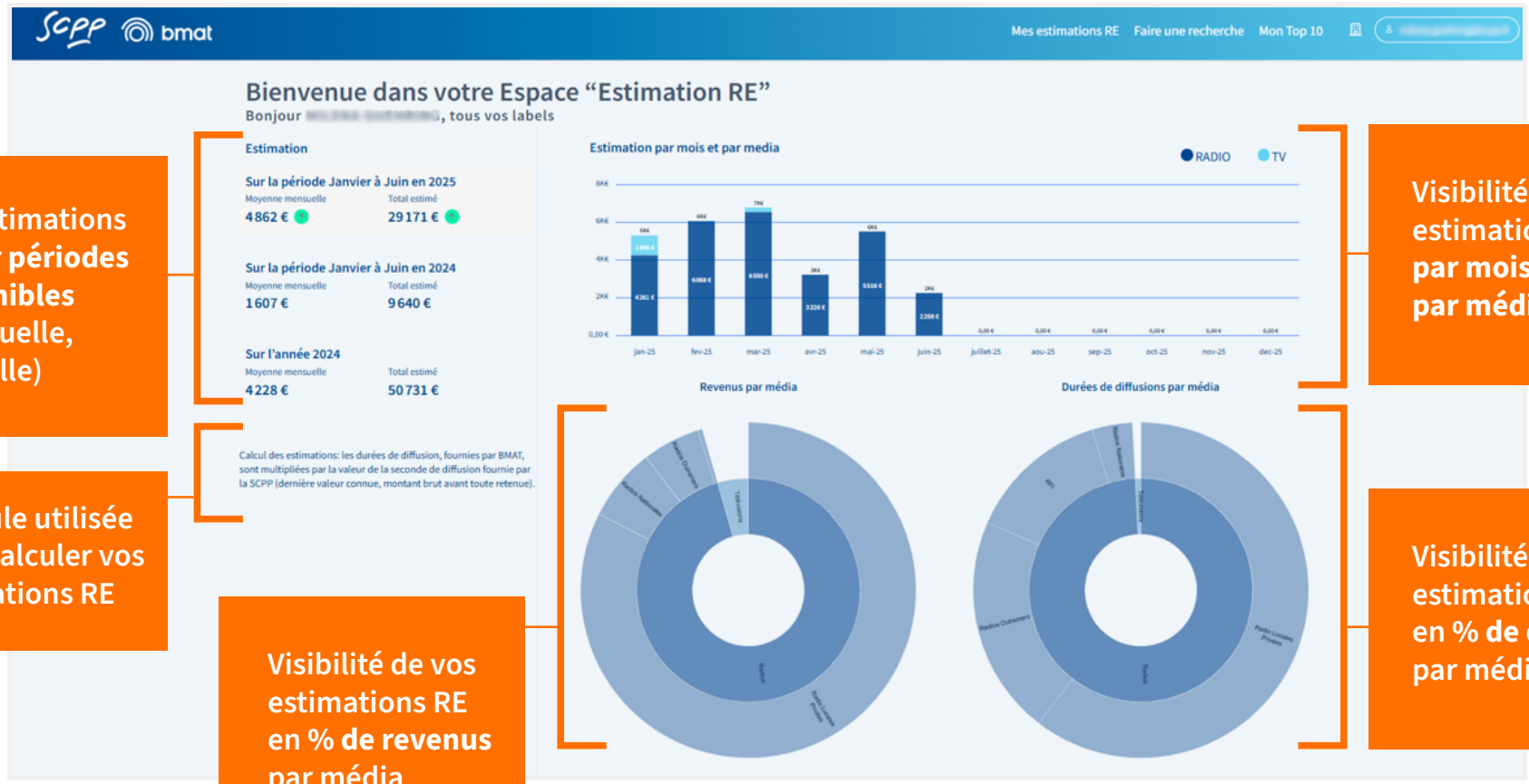
L'estimation peut être réalisée si le relevé du diffuseur est exploité à la SCPP et si la perception a été reçue de la part du diffuseur.

IMPORTANT :

Cet outil d'estimations de revenus vous est fourni à titre indicatif uniquement.

- Son objectif est d'estimer une partie de vos revenus de rémunération équitable et ne constitue en aucun cas un engagement sur le montant réel des revenus qui pourraient vous être reversés à ce titre.
- La responsabilité de la SCPP ne pourra notamment pas être engagée à la suite d'une décision que vous pourriez prendre sur la base des simulations effectuées par le présent outil.

1. Espace Mes estimations RE



Vos estimations RE par **périodes disponibles** (mensuelle, annuelle)

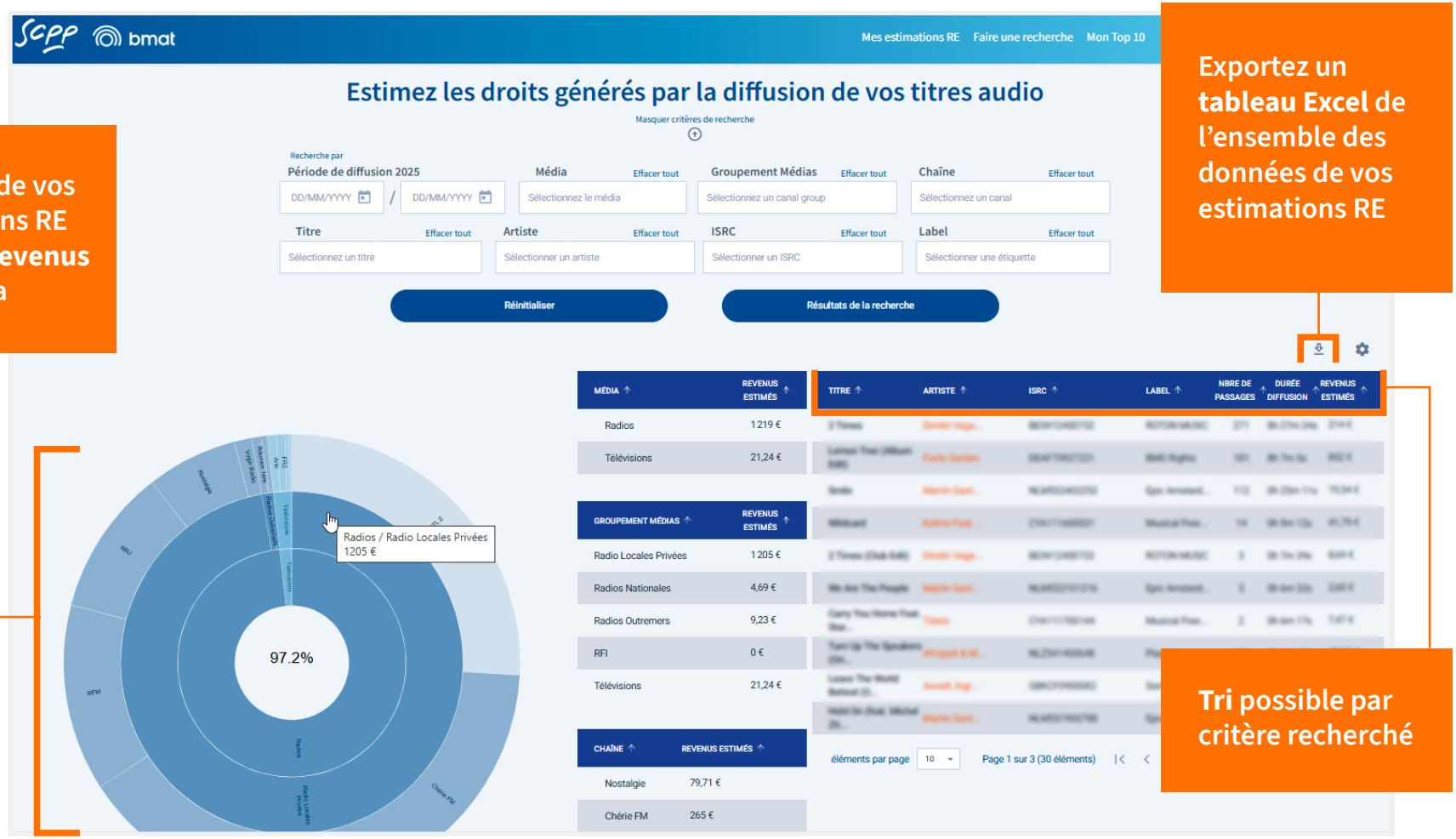
Formule utilisée pour calculer vos estimations RE

Visibilité de vos estimations RE en % **de revenus** par média

Visibilité de vos estimations RE **par mois et par média**

Visibilité de vos estimations RE **en % de durées** par média

2. Faire une recherche

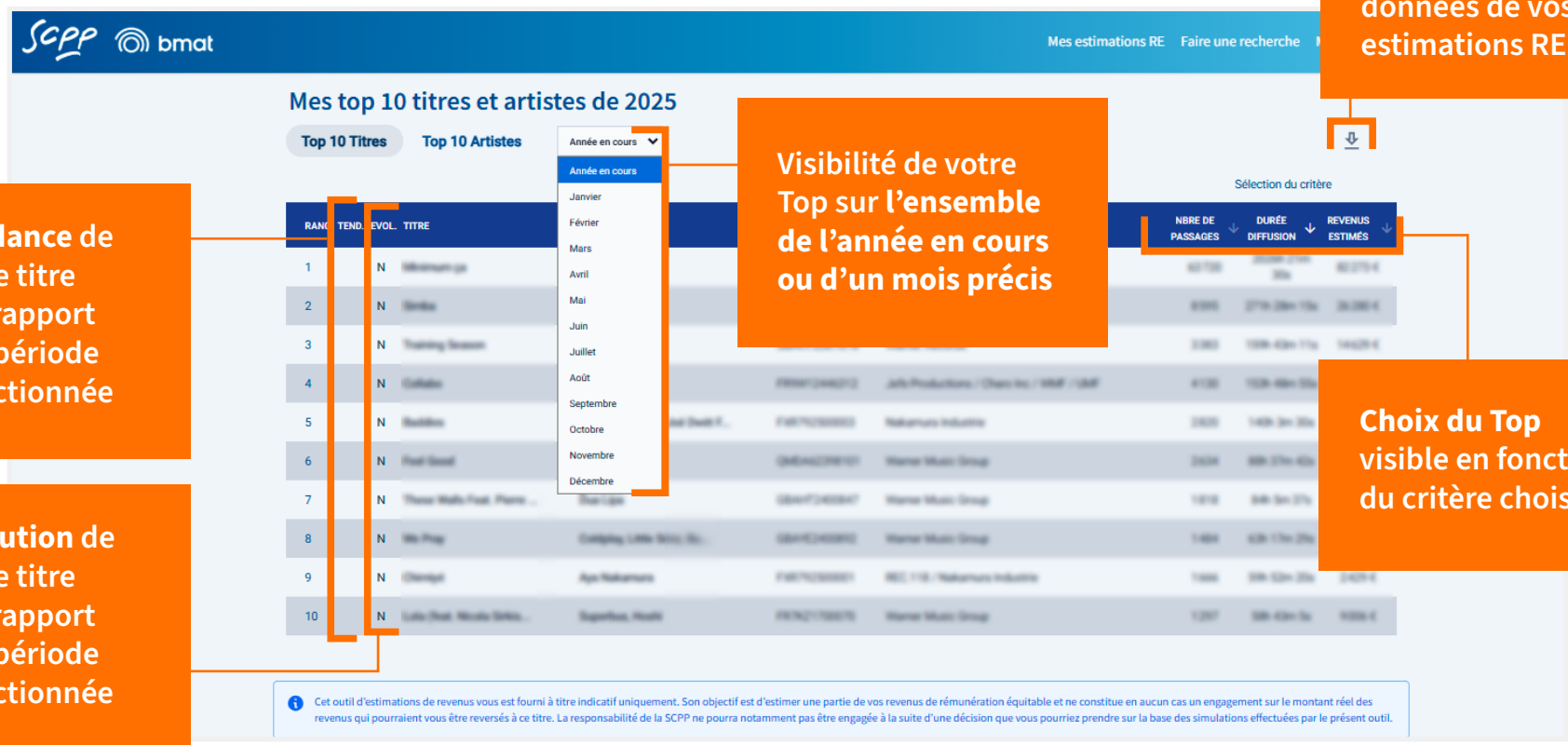


Visibilité de vos estimations RE en % de revenus par média

Exportez un tableau Excel de l'ensemble des données de vos estimations RE

Tri possible par critère recherché

3. Mon Top 10



Exportez un tableau Excel de l'ensemble des données de vos estimations RE

Visibilité de votre Top sur l'ensemble de l'année en cours ou d'un mois précis

Tendance de votre titre par rapport à la période sélectionnée

Evolution de votre titre par rapport à la période sélectionnée

Choix du Top visible en fonction du critère choisi


SCPP